

DEPARTEMENT
OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

ARRONDISSEMENT
SENLIS

ARRETE DU PRESIDENT
N°24-A-SAJEG-19

CANTON
CREIL

CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA FUTURE
PASSERELLE EN GARE DE CREIL – MODIFICATION N°1 DE
LA PROCEDURE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.103-2 et suivants ainsi que l'article R.103-1 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du président n°24-A-SAJEG-008 du 22 mai 2024 concernant l'ouverture d'une consultation publique relative à la future passerelle en gare de Creil du 10 juin 2024 au 30 septembre 2024 sur le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise et notamment sur les communes de Creil, Nogent sur Oise et Montataire, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme afin de recueillir les observations, remarques, avis, propositions du public sur le projet,

Considérant que l'arrêté susvisé précise les modalités de la concertation comme suit :

- une réunion publique d'ouverture de la concertation se tiendra le 17 juin 2024, à 19h au centre d'affaires SARCUS (9 Rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise) ;
- une marche exploratoire sera organisée le mardi 25 juin à 20h15 (rendez-vous sur le parvis de la gare) ;
- un atelier de travail se tiendra le mardi 2 juillet à 18h30 (le lieu sera communiqué ultérieurement),

Considérant qu'en raison des élections législatives organisées le 30 juin et le 7 juillet, il est nécessaire de reporter les événements organisés pour la concertation,

ARRETE

Article 1 :

Les réunions et évènements listés ci-dessous sont reportés à une date ultérieure :

- une réunion publique d'ouverture de la concertation se tiendra le 17 juin 2024, à 19h au centre d'affaires SARCUS (9 Rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise) : **REPORTE**
- une marche exploratoire sera organisée le mardi 25 juin à 20h15 (rendez-vous sur le parvis de la gare) : **REPORTE**
- un atelier de travail se tiendra le mardi 2 juillet à 18h30 (le lieu sera communiqué ultérieurement) : **REPORTE**

Le président de l'Agglomération Creil Sud Oise prendra un arrêté modificatif n°2 pour fixer les nouvelles dates.

Article 2 :

Les autres clauses de l'arrêté du président n°24-A-SAJEG-008 du 22 mai 2024 concernant l'ouverture d'une consultation publique relative à la future passerelle en gare de Creil demeurent inchangées.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CREIL, le 13/06/2024
Le Président,


Jean-Claude VILLEMAIN

